

**Assurance médicale facultative.**—A la fin de 1960, environ 8,800,000 Canadiens, ou 49 p. 100 de la population du Canada, détenaient une certaine assurance pour les frais de médecin. Leur protection était assurée par quelque 64 régimes à but non lucratif et par au moins 43 sociétés privées. Les assurés des premiers se chiffraient par 5,100,000 et ceux des secondes, par 4,250,000; les personnes assurées sous les deux régimes à la fois se sont chiffrées par environ 600,000. Le total net de 8,800,000 surpassait de 2,900,000 le chiffre de 1955 qui ne représentait que 38 p. 100 de la population.

Les régimes à but non lucratif ont, en 1960, perçu \$113,900,000 en primes et \$2,200,000 en autres recettes, et ils ont payé \$100,600,000 en prestations et \$9,600,000 en frais d'administration, ce qui donne un solde de \$5,900,000. Ainsi, pour chaque dollar de prime perçu, 88c. sont allés aux prestations. Les prestations des régimes à but non lucratif se sont élevées à \$19.76 par assuré en 1960. En 1955, les prestations s'établissaient à \$41,400,000, soit 89c. par dollar de prime, mais seulement \$13.17 par assuré.

Les sociétés privées à but lucratif offrent plusieurs classes d'assurance-médicale: chirurgicale, médicale et frais médicaux majeurs. Comme l'assurance chirurgicale est la plus répandue et qu'il faut souvent la contracter pour avoir droit aux autres protections, le nombre des assurés de cette catégorie est considéré comme indicatif du total des assurés des sociétés privées. Les prestations de toutes catégories se sont élevées à \$48,200,000 en 1960, soit \$11.35 par assuré (\$19,300,000 et \$6.25 en 1955).

## PARTIE V.—SERVICES INTÉRESSANT LES ANCIENS COMBATTANTS\*

Le ministère des Affaires des anciens combattants est chargé de l'application de la plupart des lois qui forment la Charte des anciens combattants, et fournit des services administratifs à la Commission canadienne des pensions, de qui relève l'application de la loi sur les pensions et des Parties I à X de la loi sur les pensions et allocations de guerre pour les civils; à la Commission des allocations aux anciens combattants, qui est chargée de l'application de la loi sur les allocations aux anciens combattants et de la Partie XI de la loi sur les pensions et allocations de guerre pour les civils, ainsi qu'au secrétaire général canadien de la Commission des sépultures de guerre du Commonwealth.

Voici quels sont, à l'heure actuelle, les principaux avantages accessibles aux anciens combattants: soins médicaux à ceux qui y ont droit; établissement sur des terres et assistance à la construction d'habitations; aide visant l'instruction des enfants des morts de la guerre; assurance des anciens combattants; services généraux de bien-être; crédits de réadaptation non utilisés; pensions d'invalidité et pensions pour veuves; enfin, allocations aux anciens combattants. Le travail du ministère, sauf celui que nécessite l'application de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants, est réparti entre 17 bureaux de district et cinq bureaux de sous-district au Canada ainsi qu'un bureau de district en Angleterre. Quant à la loi sur les terres destinées aux anciens combattants, elle est appliquée par l'entremise de 7 bureaux de district et de 25 bureaux régionaux.

Il convient de noter qu'en 1962 des cérémonies ont eu lieu à Ottawa et dans plusieurs capitales provinciales pour marquer le 60<sup>e</sup> anniversaire de la signature de la Paix de Vereeniging, qui mettait fin à la guerre du Transvaal. Son Excellence le gouverneur général a dédié le Livre du Souvenir renfermant les noms de 267 Canadiens qui ont donné leur vie dans cette guerre et de 16 autres qui ont péri dans l'Expédition du Nil en 1885. Lors d'une cérémonie semblable tenue le 11 novembre, on a dédié le Livre du Souvenir à la mémoire des 516 Canadiens qui sont morts au cours des opérations des Nations Unies destinées à restaurer la paix en Corée. Ces Livres sont exposés temporairement à la Chapelle du Souvenir dans les édifices du Parlement à Ottawa.

\* Rédigé au ministère des Affaires des anciens combattants, Ottawa.